

**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-120-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

**SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le six novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

**Procuration** Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET à Sandrine CLADY, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Danielle PITAVY à Claude CURIE, Marie-Christine ROBERT à Frédéric BONNEFOI, Patrick SEBILE à Patricia LABERTERIE

**Suppléé(e)s** Serge MONNET par Hubert JUSTE

**Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Jean-Marie DONEY, Pascale GOSSE, Elisabeth JACQUES, Véronique KELLER, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Michel LIEVREMONT, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Pascal PERCIER, Gérard PESEUX, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s** Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Monsieur le Vice-Président rappelle que le budget prévisionnel du budget annexe assainissement prévoit un emprunt de 800 000 € pour financer les investissements prévus au PPI pour l'année 2025.

Après présentation des offres en séance, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques présentées ci-dessous :

**Résultat du vote**

- Pour :	66
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Caractéristiques =**

Objet du contrat de prêt : financement des investissement 2025 au budget assainissement

Montant du contrat de prêt : 800 000,00 euros

Durée du contrat du prêt : 25 ans

Taux variable = livret A + 0.75%

Amortissement = progressif à 2.45%

Périodicité = trimestriel

Déblocage des fonds = possible en 3 fois sur 12 mois à dater de l'émission du contrat

Remboursement anticipé = partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité de 5% du capital remboursé

Passage à taux fixe possible en totalité à une date d'échéance sans pénalité

Calcul des intérêts = préfixés (base exact/360)

Frais de dossier = 0.20% déduit du premier déblocage des fonds

A l'appui des éléments donnés, le conseil à l'unanimité valide la proposition de prêt de la Caisse d'Epargne et autorise le Président à la signer.

Fait et délibéré en séance, le 06.11.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251106-120-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2025